Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural Commune de Nassogne

DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE NASSOGNE

RAPPORT ANNUEL 2024

Commune Nassogne

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1
			Rue	N°	Code postal	Localité				
83040-2-01	/	Maison rurale à Nassogne	Rue de Lahaut	3	6950	Nassogne	€ 2.954.537,00	1	€ 1.659.000,00	SAR
83040-2-03	/	Rénovation Petite Europe à Bande	Grand-rue	48-50	6951	Bande	€ 1.009.935,35	1	€ 863.493,67	UREBA
83040-2-04	/	MV Grune Salle st Pierre	Rue du Centre	11	6952	Grune	€ 812.297,23	1	€ 604.031,33	
83040-3-01	M-1.01	Création d'une halle polyvalente à Forrières				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-02	M-1.02	Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-03	M-1.03	Création d'une maison rurale à Chavanne	Rue des Ecoles		6950	Harsin/Chavan	€ 1.810.353,98	1	€ 20.000,00	
83040-3-04	M-1.04	Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-05	I-1.01	Mise en place de capsules vidéo				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-06	I-1.02	Soutien et valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-07	I-1.03	Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économi				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-08	I-1.04	Communication et mise en valeur des actions menées par le Plan Communal du Développement d				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-09	I-1.05	Accompagnement et développement d'initiatives en faveur des aînés				Nassogne	€ -	0	€ -	SPW
83040-3-10	M-2.01	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin	Rue des Alliés	26	6953	Forrières	€ 780.840,00	0	€ -	
83040-3-11	M-2.02	Aménagement de la place de l'étang à Nassogne				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-12	M-2.03	Contribution à la valorisation touristique du massif forestier				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-13	M-2.04	Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-14	M-2.05	Création d'une plateforme bois-énergie				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-15	M-2.06	Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le lor				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-16	M-2.07	Protection et valorisation de la ressource en eau communale				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-17	M-2.08	Réalisation d'aménagements en faveur de la nature et de la biodiversité				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-18	M-2.09	Aménagement de cheminements lents entre les villages				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-19	M-2.10	Aménagement de la traversée du centre de Forrières				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-20	M-2.11	Acquisition et aménagement des abords de la maison de village de Masbourg				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-21	M-2.12	Aménagement des abords de la maison de village et de l'école communale de Forrières				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-22	M-2.13	Aménagement du cœur de Bande				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-23	M-2.14	Réalisation d'opérations foncières en vue de développer le logement				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-24	M-2.15	Création d'un skate-park				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-25	I-2.01	Soutien à la promotion et mise en réseau des indépendants				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-26	I-2.02	Pérennisation des initiatives éco-responsables et impulsion de nouvelles actions				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-27	I-2.03	Formations d'ambassadeurs du territoire (citoyens, acteurs et propriétaires des hébergements tou				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-28	I-2.04	Création d'un laboratoire en plein air de recherche et d'anticipation face aux éléments naturels				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-29	I-2.05	Mise en place d'un groupe de réflexion sur l'évolution de la chasse				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-30	M-3.01	Réaménagement des bâtiments actuels du CPAS en un pôle économique				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-31	M-3.02	Création d'un atelier rural				Nassogne	€ -	0	€ -	

83040-3-32	M-3.03	Acquisitions foncières en vue de développer des espaces destinés à l'accueil d'entreprises et d'act				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-33	M-3.04	Création de potagers partagés pour tout public (écoles, particuliers…)				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-34	M-3.05	Aménagement des abords de la petite maison de village à Grune				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-35	M-3.06	Listing des abords et de la salle à Chavanne				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-36	M-3.07	Aménagement de logements communaux (aînés/PMR, intergénérationnels, loyers modérés)				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-37	M-3.08	Création de logements tremplins				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-38	M-3.09	Installation de panneaux numériques d'information				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-39	I-3.01	Redéploiement des zones de loisirs				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-40	I-3.02	Mise en place de mesures pour favoriser le covoiturage				Nassogne	€ -	0	€ -	
83040-3-41	I-3.03	Animation des cœurs de village				Nassogne	€ -	0	€ -	

Subside recu (1)	Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune
€ 587.010,00	CGT	€ 170.036,00		€ -		Réalisé		19-11-2007	31-03-2009	6-10-2009	17-12-2009
€ 20.250,00		€ -		€ -		Décompte final en cours		19-11-2007	17-02-2010	30-06-2010	1-08-2013
€ -		€ -		€ -		Décompte final en cours		19-11-2007	14-10-2013	18-02-2014	10-07-2015
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours	12-06-2023	7-10-2024			
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Action continue					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Action continue					
€ 20.000,00		€ -		€ -		Action continue					
€ -		€ -		€ -		Demande de convention initiale en cours	4-12-2023				
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Travaux en cours					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Action continue					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					

€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Action continue					
€ -		€ -		€ -		Travaux en cours					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					
€ -		€ -		€ -		Etude du projet en cours					
€ -		€ -		€ -		Projet non activé					

Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché	Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
17-02-2010	6-04-2010	26-04-2010	28-06-2010	18-10-2010	8-05-2013	9-07-2014	17-11-2014			2023 : Convention 2008 - phase 1 + Convention 2009A - phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions; 2024 :
2-12-2013	16-06-2014	24-11-2014	2-02-2015	23-02-2018	24-05-2017		28-02-2022			2023 : Convention 2009B + Avenant 2012 (04/09/2012). Réception définitive: 28/02/2019 (lot 1) - 08/02/2021 (lot 3) - 28/02/2022 (lot 2); 2024 :
30-12-2016	13-03-2017	16-10-2017	19-03-2018	19-03-2018	21-12-2020					2023 : Convention 2011; 2024 :
									2025	2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 : Auteur de projet désigné - en attente d'appel à projets/subside
									2025	2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 : Prise de contact avec riverains et établissements publics
									2024	2024 :
									2025	2023 : Programmation 2025 ou 2026, selon le choix des élus; 2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 : Divers articles dans le bulletin communal et communication des actions via le site internet et la page Facebook
										2024 : Subvention dans le cadre de l'appel à projets "Aide aux seniors": formation et accompagnement au numérique.
									2024	2023 : Fiche projet revue: Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin; 2024 :
										2024 :
										2024 :
									2025	2024 : Travaux inclus dans le cadre des rénovations énergétiques des installations sportives de Forrières et Nassogne
										2024 :
										2024 :
									2025	2024 : Réalisation de forages 'Fange aux chevaux'
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024: Adhésion à la Confédération Luxembourgeoise des Associations de Commerçants
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :
										2024 :

										2024 :
										2024 :
										2024 : Travaux sur fonds propres réalisés par le service travaux
										2024 :
										2024 : Initié dans le cadre du projet M2.01
										2024 : Initié dans le cadre du projet M2.01
										2024 :
										2024 :
										2024 : Aménagement du parking de la N4 à Bande avec bornes de recharge: demande de permis en cours
										2024 :

ANNEXE 3 - 1: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2008 - phase 1 + Convention 2009A - phase 2 : DCC 20/10/2008 et 23/03/2009 regroupent les deux conventions	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[1] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Création d'une maison rurale à NASSOGNE + Réseau de chaleur à plaquettes forestières**	1.970.490,81 € HTVA	09/07/2014

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices[3] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [4]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Dynamisation du centre de Nassogne avec concentration des activités sociales, culturelles, touristiques et associatives au sein d'un même milieu.

ANNEXE 3 - 2: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

[3] En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

[4] A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2009B + avenant 2012	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[5] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Rénovation de la Petite Europe à Bande**	Lot1 : 650.955,01 € HTVA Lot 2 : 131.568,15 € HTVA Lot 3 : 67.081,80 € HTVA	Lot 1 : 19/02/2018 Lot 2 : 28/02/2022 Lot 3 : 28/08/2017

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[6] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)		

Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[5] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

[6] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[7] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [8]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

ANNEXE 3 - 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

[7] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[8] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2011 - DCC du 14/07/2011	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013~~[9] ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	**Maison de village de Grune – Salle Saint-Pierre**	709.065,04 € HTVA	15/03/2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[10] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

[9] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[10] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[11] = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [12]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation d'événements artistiques, culturels, sportifs et touristiques.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Développement de la vie associative et la convivialité au sein du village, dynamisme collectif favorisé, cohésion villageoise renforcée.

[11] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[12] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]
2006	2007	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail	19/02/2024 - CLDR	Nombre de présents	10 présents – 4 excusés
	24/06/2024 - CLDR		17 présents – 5 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	En 2024, la CLDR a espéré obtenir enfin une première convention (sur 2 demandes introduites en 2023). Il a malheureusement fallu attendre fin juin pour recevoir la notification de l'octroi d'une convention-faisabilité pour la future maison rurale polyvalente à Chavanne. La commune a dans la foulée désigné le bureau Synergie Architecture pour étudier l'avant-projet. Durant ce temps, la CLDR s'est réunie à 2 reprises (période pré-électorale et absence de convention le justifiant). La réunion de février a permis d'approuver le rapport annuel de l'ODR et de communiquer sur les nombreux appels à projets en cours. En juin, la FRW a proposé d'organiser une soirée spéciale « énergie » pour avancer sur cet objectif précis du PCDR. C'est ainsi que se sont enchaînées les présentations du coordinateur POLLEC, du chargé de mission du GAL RoMaNa pour le projet d' « accompagnement à la sobriété énergétique » ou encore de l'Echevin de l'Energie pour la candidature de la commune de Nassogne pour les futures « communautés d'énergies renouvelables ». Le Facilitateur « bois-énergie » de la FRW a complété ces exposés en dressant les nouvelles perspectives « bois-énergie » de la commune, que ce soit via des projets inscrits dans le PCDR ou pas (maison rurale polyvalente de Chavanne, cœur de Forrières, plateforme de stockage, etc.). Au rayon bonne nouvelle, la commune a décroché un subside pour créer un EPN et développer un projet autour des « aidants numériques » ; la CLDR a eu la primeur de visiter ce tout nouvel espace dédié au numérique et de découvrir les ateliers proposés.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	M-2.01		
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin		
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR		
Calendrier d'exécution	2025		

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

Commune de Nassogne

Opération de Développement Rural
Commune de Nassogne

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 19 février 2024 – en visio-conférence

Présents :
Membres de la CLDR : José DOCK, Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Léon GEORGES, Jean François CULOT, Lynda PROTIN, Francis DANLOY, Philippe LEFEVRE, Christine BREDA, Kevin JEANJOT
Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE.

Excusés :
Peggy VANDORPE, Yves MAIRY, Manuella BATTER, Marc TIMMERMANS.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre, dupliquée en visio le 30 novembre, est approuvé sans modification.

2. Suivi du PCDR

Malheureusement, la Ministre ayant le Développement rural dans ses attributions n'a pas retenu dans ses priorités lors de la session d'octobre 2023 le projet de maison rurale polyvalente à Chavanne. Ce projet, ainsi que celui des logements tremplins et PMR à Forrières, seront proposés pour la session de mars 2024. Croisons les doigts !

3. Présentation du rapport annuel 2023

Chaque année les communes bénéficiant de subsides en développement rural doivent dresser un rapport comprenant :

- La situation générale de l'Opération (projets en cours, en attente…)
- L'avancement des projets en cours en DR
- Le rapport comptable
- Le bilan de la CLDR
- La programmation des projets à 3 ans

Ce rapport est présenté à la CLDR, puis au Conseil communal, avant envoi aux instances régionales pour le 31 mars au plus tard.

Florence projette le nouveau tableau Excel, pré-encodé par l'Administration régionale du Développement rural, qui reprend les 3 projets de l'ancien PCDR encore en suivi (maison rurale de Nassogne, maison de village de Bande et maison de village de Grune) ainsi que l'ensemble des projets - matériels et immatériels - du nouveau PCDR. La FRW s'attarde ensuite plus particulièrement sur les activités de la CLDR et de ses groupes de travail (voir document annexe). En 2023, la CLDR s'est réunie à quatre reprises et a organisé trois groupes de travail. On peut saluer en particulier la mobilisation citoyenne autour de deux premières actions : un événement festif de communication sur le contenu du nouveau PCDR et la participation à la mise en place de la première édition du salon des aînés.

La CLDR aborde ensuite les projets à programmer dans les 3 ans. Il y a bien entendu, les deux projets qui sont en attente d'une convention sur le bureau de la Ministre :

- Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
- Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin à Forrières

A ces projets, s'ajoutent logiquement les 3 fiches PCDR suivantes reprises dans le lot 1 du PCDR :

- Aménagement d'un espace de convivialité et de biodiversité à Chavanne
- Création d'une halle polyvalente à Forrières
- Création d'un réseau de chaleur "bois" à Forrières

Questions :

- Y a-t-il dans le rapport annuel un suivi des projets/actions inscrits au PCDR mais qui ne sont pas financés par le DR ? *Oui, effectivement, le nouveau tableau reprend bien l'ensemble des projets matériels et immatériels qui sont consignés dans le PCDR. Certains peuvent être réalisés via d'autres subsides que le Développement rural (ex : UREBA, Infrasport…), par des appels à projets (ex : cœur de village) ou sur fonds propres communaux.*

➔ **La CLDR approuve le rapport annuel.**

Le rapport annuel complet est disponible sur le site de l'ODR : https://www.nassogne-odr.info/documents-utiles---pcdr.html.

4. APPELS À PROJETS

Il y a actuellement de nombreuses possibilités à exploiter pour obtenir des financements dans différents domaines. La FRW dresse un aperçu des principaux appels à projets en cours.

a) Vis mon village

La Fondation Roi Baudouin lance à nouveau son nouvel appel à projets « Vis mon village », destiné à soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village.
Les projets soutenus porteront sur :

- la vie en communauté (organiser des activités conviviales…) ;
- la solidarité (entraide mutuelle, échange de services…) ;
- les contacts (journal du village, site web du village, local communautaire…) ;
- la conservation ou la création d'activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers…) ;
- l'amélioration du cadre de vie (entretien de petits jardins, éléments de paysage, plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre…).

Les projets peuvent être introduits par des habitants du village associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. Les projets portés par une commune, un CPAS ou un service communal (PCS, …) ne sont pas éligibles.

Soutien financier : 5.000 euros maximum. Appel ouvert jusqu'au 27/03/2024 (candidature à rentrer exclusivement via le site web de la FRB). Personne de contact : Delphine Saudoyer 02/549.02.59 saudoyer.d@kbs-frb.be. Lien utile : https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-6.

b) Générations solidaires

Cet appel a pour but de soutenir des projets qui valorisent le lien social entre les générations et qui améliorent différents aspects de la vie quotidienne.

Les projets doivent être introduits par :

- des collectifs de citoyens, associés de manière formelle ou informelle ;
- des associations, organisations travaillant au niveau local et/ou régional (maisons de jeunes, AMO, maisons de repos, mouvements de jeunesse…) ;
- des écoles primaires, secondaires, de l'enseignement supérieur et/ou universitaire.

Critères de sélection : l'équipe de projet implique des jeunes ; le projet fait participer activement des habitants ; le projet porte des valeurs de solidarité par des retombées concrètes ; le projet a un caractère innovant ; il répond à un besoin crucial insatisfait ; le projet est réaliste, durable, réplicable.

Soutien : sélection en deux phases. Au terme de la procédure, trois associations lauréates recevront un financement (prix « Générations solidaires » : 10.000€ - Prix « coup de cœur » : 5.000€ - prix « coup de pouce » : 5.000€), de même que trois écoles lauréates (prix spéciaux de 500€). Les trois associations recevront en outre un soutien de la part de la Fondation Roi Baudouin, sous la forme d'un accompagnement personnalisé pendant un an.

Appel ouvert jusqu'au 14 mars. Infos complémentaires : https://www.generations-solidaires.be/appel-a-projets-2024/

c) Création de communautés d'énergie renouvelable et/ou citoyenne

Afin de concrétiser les premières communautés d'énergie et de capitaliser sur leur expérience pour de futures initiatives, la Wallonie lance un appel à projets d'un montant de 7 millions d'euros.

L'appel s'adresse aux personnes morales du secteur privé et public, ayant au moins un siège d'activités en Région wallonne (la communauté doit bien entendu se situer sur le territoire wallon).

Deux catégories de projets sont distinguées :

- Unique : projet mené par une communauté en émergence, visant son propre développement ;
- Multiple : projet visant à soutenir la création de plusieurs communautés (au minimum 3).

L'ambition du Gouvernement est de soutenir 15 projets uniques et 15 projets de la catégorie multiple.

Soutien financier : il n'y a pas de montant prédéfini. C'est au candidat à proposer et motiver le soutien nécessaire, sur base de coûts éligibles. Attention : l'appel n'intervient pas dans les coûts d'investissement énergétique.

Clôture de l'appel le 15/03/2024 à 12h00 (dossier à envoyer sur l'adresse mail appel.communautes.energie@spw.wallonie.be). Les lauréats disposeront de 3 ans pour réaliser les travaux et prestations aboutissant à la création de communautés d'énergie au plus tard le 30/11/2027. Plus d'infos : https://energie.wallonie.be/fr/appel-a-projets-pour-soutenir-le-partage-d-electricite-par-la-creation-de-communautes-d-energies-renouvelables-et-ou-cit.html?IDC=10539

➔ **José annonce que la commune (de même que les communes de Marche et d'Arlon) est en contact avec Idelux pour rentrer un éventuel projet « multiple ». Mais les délais sont courts et la procédure complexe…**

5. DIVERS

Terminons la réunion par deux éléments positifs pour la commune et ses habitants :

- Le GAL (groupe d'action locale) RoMaNa qui rassemble depuis 2007 les communes de Marche, Rochefort et Nassogne autour de projets de développement en commun a été retenu pour la nouvelle programmation européenne LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2024-2027. Il dispose donc d'une enveloppe d'1 700 000€ pour concrétiser ses fiches-projets issues des propositions des citoyens.
 Les principales thématiques sur lesquelles l'équipe du GAL va se concentrer sont les suivantes : le numérique, l'agriculture, l'alimentation durable, le tourisme/culture, la mobilité et l'énergie. → **La CLDR est intéressée d'en savoir plus sur les projets concrets qui seront menés.**
- La commune de Nassogne fait partie des 60 lauréats de l'appel à projets wallon visant l'inclusion numérique par la création ou le renforcement d'EPN (espaces publics numériques). Un EPN est un dispositif qui propose, aux citoyennes et citoyens, un accès à du matériel informatique, à Internet et à des formations diverses et variées liées à l'utilisation de logiciels ou d'appareils numériques. Les EPN sont les garants de la culture numérique pour toutes et tous. La bonne nouvelle ne s'arrête pas là car la commune a aussi été retenue pour un projet visant le renforcement de l'autonomie des séniors face aux usages numériques.
 → **José précise que l'EPN prendra place dans l'ancien local informatique au patronage à Forrières car le câblage est déjà présent. Il y aura une petite salle pouvant accueillir douze personnes pour des formations et un local équipé de PC, tablettes, smartphone accessible à toute la population deux jours semaine. Peggy Vandorpe et Damien Bertrand assureront les permanences. Par ailleurs, le réseau des « aidants numériques » s'est étoffé. Ils pourront guider les aînés à domicile ou lors des heures ouvertures de l'EPN. De même, des actions « codeNPlay » seront organisées dans les écoles pour initier les enfants au codage. Tout doit être en place pour le mois de juin.**

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]
2006	2007	2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[3]	31/01/2023 - CLDR	Nombre de présents	6 présents – 7 excusés
	Groupes de travail de la CLDR : *09/03/2023* *03/04/2023* *16/05/2023*		*11 présents – 6 excusés* *15 présents – 3 excusés* *10 présents – 7 excusés*
	18/09/2023 - CLDR		10 présents – 8 excusés
	16/11/2023 - CLDR		12 présents – 5 excusés
	30/11/2023 - CLDR		7 présents – 6 excusés

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[3] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Réflexion sur l'opération de développement rural	
	Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 23/02/2023. Cette première année a donc été chargée pour la CLDR ! Tout d'abord, elle s'est mobilisée autour de deux actions principales : un événement festif de communication sur le contenu du PCDR et la mise en place d'un salon des aînés. Ces deux initiatives ont remporté un franc succès ! A noter également que la Commission a incité la commune à se porter candidate pour une analyse de sites naturels par des étudiants universitaires dans le cadre de la fiche-projet visant la « Création d'un laboratoire en plein air de recherches appliquées sur l'évolution du territoire au regard des changements climatiques ». Après avoir sollicité le DNF, la commune a postulé mais n'a pas été choisie. En parallèle, la CLDR a espéré l'approbation de deux demandes de convention-faisabilité (maison rurale polyvalente de Chavanne ainsi qu'aménagement de logements PMR et tremplins à Forrières) … sans succès malheureusement. Croisons les doigts pour 2024 ! Ensuite, la Commission a réalisé un travail sur sa recomposition au départ de cette question : « *quels sont les ingrédients essentiels pour le bon fonctionnement d'une CLDR ? ».* Après réflexions individuelles et de groupe, discussions et échanges, la CLDR propose au Collège de ne pas recomposer avant les élections communales de 2024 mais de continuer à profiter des actions mises en place dans le cadre du PCDR pour recruter de nouveaux candidats. Enfin, dans le cadre du défi transversal du PCDR autour de la communication et des nouvelles technologies de l'information, les membres de la CLDR ont été informés en avant-première des nouvelles fonctionnalités du site internet communal (e-guichet et compte citoyen).
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	M-1.03
Intitulé du projet	Création d'une maison rurale polyvalente à Chavanne et ses abords directs
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	**2024**
Numéro fiche-projet	M-2.01
Intitulé du projet	Aménagement d'un immeuble en un logement PMR et un logement tremplin
Priorité du projet	Lot 2 → passé en lot 1 par la CLDR le 30/11
Calendrier d'exécution	**2024**

CLDR DE NASSOGNE

Lundi 24 juin 2024 – Forrières

Présents :

- *Membres de la CLDR : José DOCK, Marc QUIRYNEN, Vincent PEREMANS, Léon GEORGES, Jean-François CULOT, Jean-Claude GRANDMONT, Corentin LAMBERT, Emilie QUIRYNEN, Philippe LEFEVRE, Christine BREDA, Yves MAIRY, Bernard PIERRE, Marc TIMMERMANS, Francis DANLOY*
- *Thierry VERHASSELT, chargé de mission au GAL RoMaNa*
- *Peggy VANDORPE, Stéphane PIERARD, administration communale*
- *Fondation rurale de Wallonie : Séverine SCHONNE et Florence LESUISSE, agents de développement. Francis FLAHAUX, facilitateur PBE*

Excusés :
Manuella BATTER, Martine MATHIEU, Lynda PROTIN, André BLAISE, Kevin JEANJOT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la réunion du 19 février 2024 est approuvé sans modification.

2. SOIRÉE SPÉCIALE « ENERGIE »

Au sein de la stratégie du PCDR de Nassogne, la CLDR a retenu un objectif propre à la question énergétique, à savoir, l'**Objectif 2.1 - Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années.**
Plusieurs fiches-projets du PCDR y sont liées :

- *Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie*
- *Création d'un réseau de chaleur « bois » à Forrières*
- *Placement de panneaux photovoltaïques (friches et toitures des bâtiments communaux)*
- *Création d'une plateforme bois-énergie*
- *Allier la production d'électricité verte et la mise à disposition de nouvelles sources d'énergie le long de la N4.*

Par ailleurs, la commune de Nassogne est signataire de la Convention des Maires. La Convention des Maires est un mouvement européen rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique et d'œuvrer pour la mise en œuvre de politiques énergétiques durables. Afin d'atteindre les objectifs européens, les communes mettent en place un plan adapté au niveau local : le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat). Pour ce faire, les communes peuvent bénéficier du programme de soutien mis en place par la Région wallonne intitulé POLLEC (Politique Locale Énergie Climat) qui finance le travail d'un coordinateur local.

En outre, d'autres acteurs transcommunaux participent à cette ambition, tels que le GAL RoMaNa, via la fiche projet « Romana énergie » ou encore Idelux, via les recherches sur les communautés d'énergie...

Cette réunion de CLDR vise à faire le point sur ces différentes dynamiques en place.

2.1 **Les missions du coordinateur « POLLEC »,** *par Stéphane Pierard*

Le programme POLLEC de Nassogne comprend différentes fiches :

a) 100% eau : la commune est gestionnaire de son propre réseau d'eau. Le projet consiste en un nouveau forage repéré par un sourcier à la Fagne aux Chevaux (près du Club Canin). La construction d'un réservoir supplémentaire est également prévue.
b) Mise en place d'une ZIT (zone d'immersion temporaire) en amont du village de Masbourg (N849 vers Saint-Hubert). S'ajoute à ce projet la remise à ciel ouvert du Bonnier à Bande et la réfection du pont sur la Masblette à Masbourg pour lequel trottoirs et passage piéton seront bien prévus.
c) Création d'un réseau de chaleur biomasse à Forrières, en complément du mini réseau de chaleur mis en place suite aux inondations entre le Patronage et l'Eglise. A noter qu'une étude de pré-faisabilité est en cours avec Valbium pour envisager un projet de biométhanisation sur le territoire.
d) Mise en place d'une communauté d'énergie renouvelable – étude préalable sur l'ensemble de la commune, concernant en priorité le secteur agricole et les PME.
e) Aménagement d'un mobipôle à Bande : aménagement d'un parking, de bornes électriques et déplacement de l'arrêt de bus sur la N4 et non plus dans la bretelle.
f) Monitoring énergétique afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et installations.

➔ **Le power-point exhaustif présenté par Stéphane se trouve en annexe.**

2.2 **« L'accompagnement vers la sobriété énergétique »,** *par Thierry Verhasselt, chargé de mission au GAL RoMaNa*

Pour rappel, le GAL (groupe d'action locale) qui rassemble Marche, Rochefort et Nassogne autour de projets de développement en commun a été retenu pour la nouvelle programmation européenne LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2024-2027. Les principales thématiques sur lesquelles l'équipe du GAL va se concentrer sont les suivantes : le numérique, l'agriculture, l'alimentation durable, le tourisme/culture, la mobilité et l'énergie.

Thierry Verhasselt est chargé de mission au GAL RoMaNa et met en œuvre la fiche **« accompagnement vers la sobriété énergétique ».** Cette action qui vise principalement l'aide aux citoyens rejoint les objectifs de la fiche du PCDR *« Mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie ».*

Le GAL propose dans le cadre de la fiche « Romana Energie » deux type de services totalement gratuits :

1° L'accompagnement à la rénovation énergétique de l'idée à la concrétisation : une rénovation énergétique est un projet de long terme durant lequel il est aisé de se perdre et même de commettre des erreurs mettant en péril la cohérence de l'ensemble. C'est pourquoi nous vous aidons à :

- voir le projet dans son ensemble et sur le long terme,
- vous poser les bonnes questions dès le départ et même après,
- trouver les solutions techniques et financières les plus adaptées à votre situation unique,
- connaître les démarches administratives utiles,

- choisir les bonnes techniques et les bons matériaux,
- envisager les investissements les plus pertinents,
- estimer la pertinence d'audit et, le cas échéant, le préparer au mieux,
- consulter les entrepreneurs qui peuvent répondre à vos besoins,
- comprendre l'audit et le devis,
- suivre les travaux avec un œil critique,
- constituer les dossiers de primes sans rien oublier...

2° L'animation de conférences, d'ateliers et de projets en utilisation rationnelle de l'énergie : il n'est pas nécessaire d'effectuer de gros investissements pour réaliser de belles économies d'énergie et, de ce fait, d'argent ! En effet, bien souvent la mise en place de nouvelles habitudes et de petits matériels peut déjà faire diminuer la facture énergétique de 15% ou plus.

Romana Energie propose à différents acteurs du territoire - enseignants, coordinateurs POLLEC, CPAS, CCCA...- de prendre une part active dans l'organisation et la mise en place de leurs conférences, ateliers, dossiers pédagogiques et projets en mettant à leur disposition ses ressources et son expertise dans le domaine de l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie). A noter qu'il y a déjà un projet qui se met en place avec l'école d'Harsin-Chavanne.

➔ **La présentation de Thierry se trouve en annexe.**

2.3. **Perspectives bois-énergie (plateforme, réseau…),** *par Francis Flahaux, facilitateur Bois-énergie pour la Région Wallonne (FRW)*

Francis Flahaux est bien connu des Nassognards étant donné qu'il a accompagné le projet de réseau de chaleur à Nassogne ainsi que les chaufferies des écoles d'Ambly et Bande ainsi que des maisons de village de Grune et Bande. Ces différents projets totalisent une consommation totale de 1.067.300 kWh/an ; ce qui représente une économie de 278,4t/an de C02 (et 106.000 litres de mazout épargnés).

Nassogne est la commune wallonne qui comptabilise le plus de projets PBE (plan bois-énergie). Elle peut donc compter sur son expérience et avancer en confiance : le personnel communal s'est formé au fil du temps et connait les machines, la commune fait des achats groupés de combustibles pour alimenter les différentes chaufferies… Le système est rodé.

Francis présente ensuite les perspectives pour le futur :

1) Possibilité d'un mini-réseau de chaleur à Chavanne pour alimenter la future maison rurale polyvalente, l'école maternelle-primaire et la crèche.

2) Un grand réseau de chaleur à Forrières

Un ensemble de bâtiments communaux sont concentrés dans un périmètre restreint : la maison de village, le CPAS, l'école communale ; la salle du patronage et l'église (récemment organisées en mini-réseau) de Forrières. A cela vient s'ajouter d'autres partenaires publics qui sont de gros consommateurs : les logements publics gérés par la Famennoise ; l'Institut Médico-Pédagogique (Province de Luxembourg), l'école des couleurs (Province de Luxembourg) et l'école de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles.

En outre, juillet 2021, d'importantes inondations touchent la Wallonie et le bas du village de Forrières, dont une centaine de maisons de riverains de la Lhomme. Le périmètre du réseau de chaleur est ainsi revu, élargi de façon à inclure l'ensemble des habitations impactées par les inondations.

3) Projet en réflexion de plateforme Bois-Energie

Jusqu'ici, la commune a préféré acheter des plaquettes de bois dans des entreprises locales (se fournir en RW, c'est déjà très local par rapport au mazout !). Mais la perspective de création d'autres réseaux de chaleur motive la commune à devenir productrice de ses propres plaquettes en broyant directement ses excédents forestiers, maitrisant ainsi son combustible. L'investissement dans l'équipement et la formation des ouvriers deviendrait particulièrement rentables.

Les plaquettes sont ensuite mises au séchage dans un hall de stockage pendant 3-4 mois, qu'elles soient broyées en forêt ou sur le site. Ce type d'infrastructure est subsidiable en DR. Un site potentiel pour accueillir le hall de stockage est l'ancienne scierie au cœur de Nassogne mais d'autres sites peuvent être envisagés.

➔ **La présentation power point de Francis se trouve en annexe.**

2.4. Les communautés d'énergie, *par José Dock*

Le principe des communautés d'énergie (CE) est d'encourager le partage de l'énergie produite par des acteurs locaux au sein d'un périmètre de proximité (un quartier, un parc d'activités, voire une commune) dans lequel on parlera d'autoconsommation collective.

Par ailleurs, dans sa définition, une communauté d'énergie est toujours construite sur la base d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux pour ces membres et non dans le seul but de générer des profits. Cet outil à destination des acteurs locaux est donc un moyen réel et concret pour augmenter la résilience des pouvoirs publics vis-à-vis des marchés de l'énergie et de favoriser le développement économique local grâce au développement de modèles de coopération circulaire axés sur les énergies renouvelables.

La commune est soutenue dans ce projet par IDELUX. La volonté est de mettre en place à Nassogne une communauté d'énergie « mixte ». Affaire à suivre !

3. SUIVI DU PCDR

Bonne nouvelle : la convention-faisabilité pour le projet de maison rurale polyvalente à Chavanne a été signée par la Ministre Tellier. La commune va pouvoir passer à l'étape suivante, à savoir, le lancement d'un appel d'offre afin d'engager un auteur de projet. Une fois désigné, celui-ci pourra reprendre la fiche-projet et établir une première proposition de plans. La CLDR, le CCCA ainsi que les services concernés par le projet seront bien entendu consultés en temps voulu.

Le projet de logements tremplins et PMR à Forrières n'a, par contre, pas encore été sélectionné. Il est donc reporté à la session suivante.

4. VISITE DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)

La commune de Nassogne fait partie des 60 lauréats de l'appel à projets wallon visant l'inclusion numérique par la création ou le renforcement d'EPN (espaces publics numériques). De plus, la commune a aussi été retenue pour un projet visant le renforcement de l'autonomie des séniors face aux usages numériques. Par ce biais, elle a donc pu aménager un tout nouvel espace à l'étage du

« Patronage ». L'espace sera accessible à tous, ouvrira 3 jours/semaine et proposera de l'aide individuelle mais aussi des formations/ateliers.

Pour terminer, Peggy fait découvrir les lieux en primeur aux membres de la CLDR.

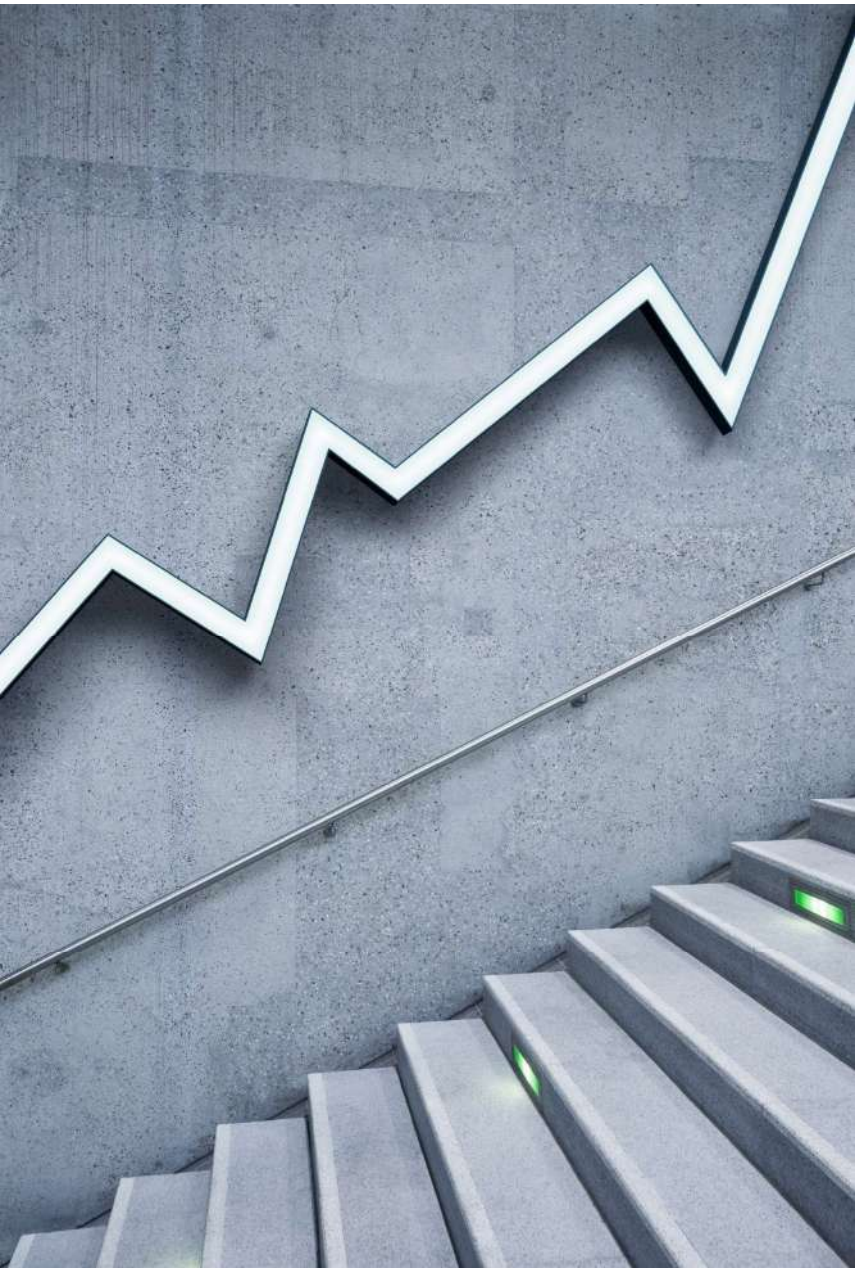
5. DIVERS

La FRW informe la CLDR que la composition de la Commission sera revue suite aux élections communales d'octobre, notamment pour adapter le quart communal mais aussi pour remplacer les membres démissionnaires. → **Les membres actuels qui souhaitent le rester seront invités à le faire savoir à la FRW en temps utiles.**

La réunion se clôture autour du verre de l'amitié offert par la commune.

Pour la FRW,

Florence LESUISSE et Séverine SCHONNE



Mission POLLEC

POLITIQUE LOCALE ENERGIE CLIMAT

COMMUNE DE NASSOGNE

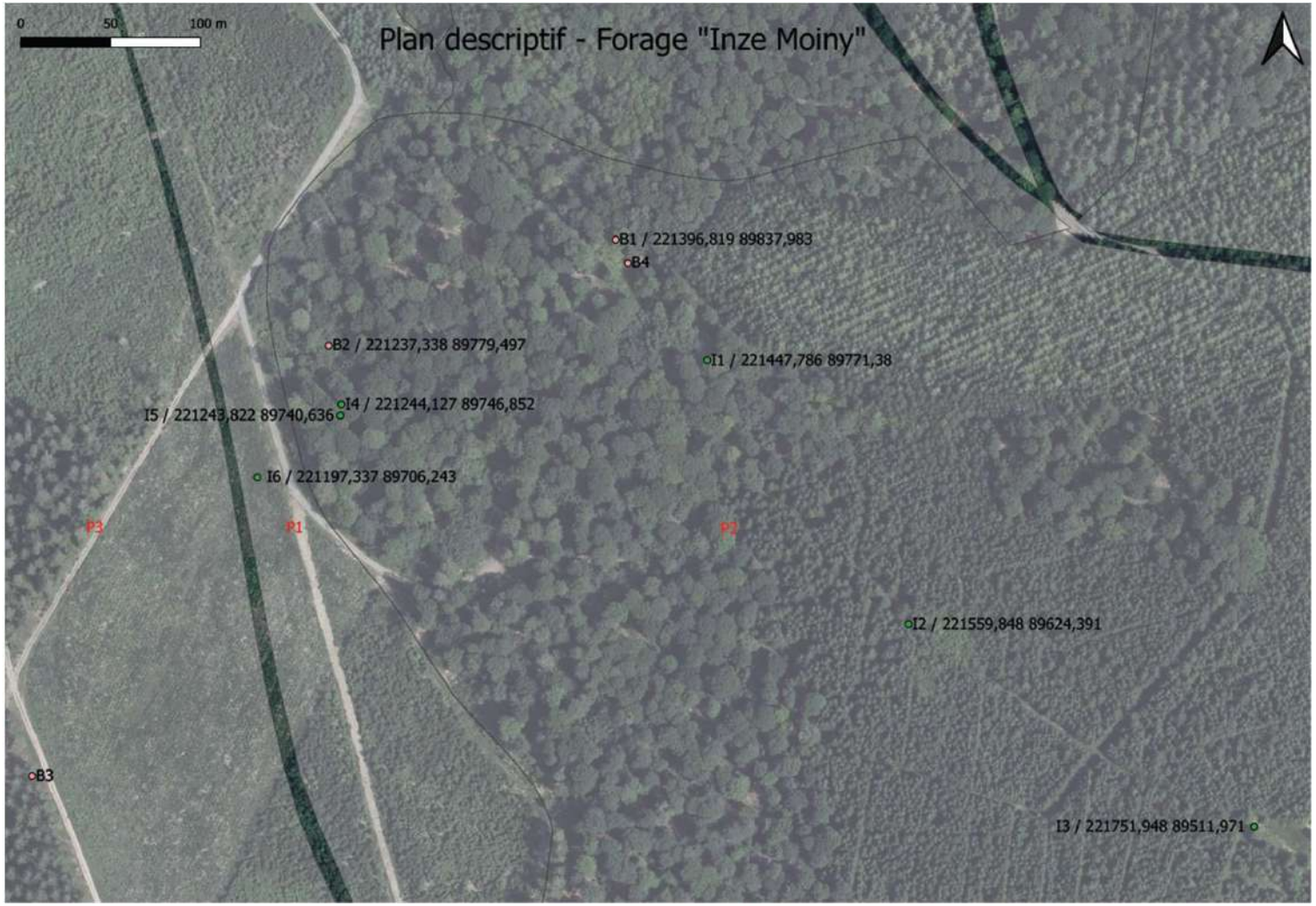
24 JUIN 2024

Projet 100% EAU - Amélioration des ressources en eau disponibles sur la zone des réservoirs "Fagne aux Chevaux"

La commune de Nassogne est gestionnaire de son "réseau de distribution en eau potable". Elle est auto productrice.

Le dérèglement climatique a lancé ses premiers avertissements avec les sécheresses de 2019, 2020 & 2022. Nous devons augmenter notre production et nos réserves d'eau de distribution suite aux changements climatiques et au souhait d'être 100% autonome dans la production d'eau potable. Actuellement, en complément de notre production, nous achetons de l'eau à la SWDE. En cas de sécheresse, les débits nécessaires sont trop insuffisants.

L'un des objectifs stratégiques de la commune est d'être "une commune autonome dans la gestion de son réseau d'eau, soutenant ses agriculteurs en maintenant une gestion équilibrée de son parc forestier" (OS3). Au sein de cet OS, l'un des objectifs opérationnels (OO) est de "Tendre vers une autonomie dans la gestion de notre réseau d'eau", qui se décline notamment (Projets n°947 et 964) en "Créer un réseau d'eau intelligent pour la commune de Nassogne" et "Production d'eau à Nassogne pour l'alimentation des villages de Nassogne, Ambly et Forrières".


0
50
100 m
Plan descriptif - Forage "Inze Moiny"
B1 / 221396,819 89837,983
B4
B2 / 221237,338 89779,497
I1 / 221447,786 89771,38
I4 / 221244,127 89746,852
I5 / 221243,822 89740,636
I6 / 221197,337 89706,243
P3
P1
P2
I2 / 221559,848 89624,391
B3
I3 / 221751,948 89511,971

Lutter contre les effets des inondations - Mise en place de Zones d'Immersion temporaires

Afin de préserver le patrimoine bâti, nous devons agir sur l'aménagement du territoire. L'investissement couvre l'entièreté des bassins versants et touche parfois plusieurs communes, des études préalables sont indispensables pour obtenir la méthodologie et les résultats de modélisation hydrologique-hydraulique.

PST - OS N°4 --> Être une Commune dotée d'un environnement et d'un cadre de vie agréables favorisant le vivre-ensemble et répondant aux enjeux du développement durable en rationalisant ses propres consommations et en développant des mesures au bénéfice des ménages. Dans cet OS, l'un des objectifs opérationnels est de "Préserver notre environnement et améliorer notre cadre de vie".

Ce projet de création de ZIT est d'ailleurs soutenu par la Région wallonne et correspond au renforcement de la résilience et des fonctions éco systématiques des espaces naturels : restauration de zones humides dans le lit majeur des cours d'eau, zones d'immersion temporaire.

Dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, la Région souhaite mettre en place un appel à projets « Résilience Biodiversité – Climat » à partir du Projet 99 qui consiste en « la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau ». Ce projet fait partie de l'objectif stratégique 2.4.1 « Végétaliser et s'adapter aux changements climatiques et biodiversité » de l'Axe 2 « Assurer la soutenabilité environnementale ».

https://www.tvlux.be/video/info/inondations-cinq-nouvelles-zones-d-immersion-temporaire-reconnues-sur-la-lesse-et-l-ourthe_43407.html

Localisation de la ZIT – N849 direction Saint Hubert



Autres projets

Ouverture du cours d’eau « le Bonnier » à BANDE

Démolition et reconstruction du pont rue de la Vallée à MASBOURG

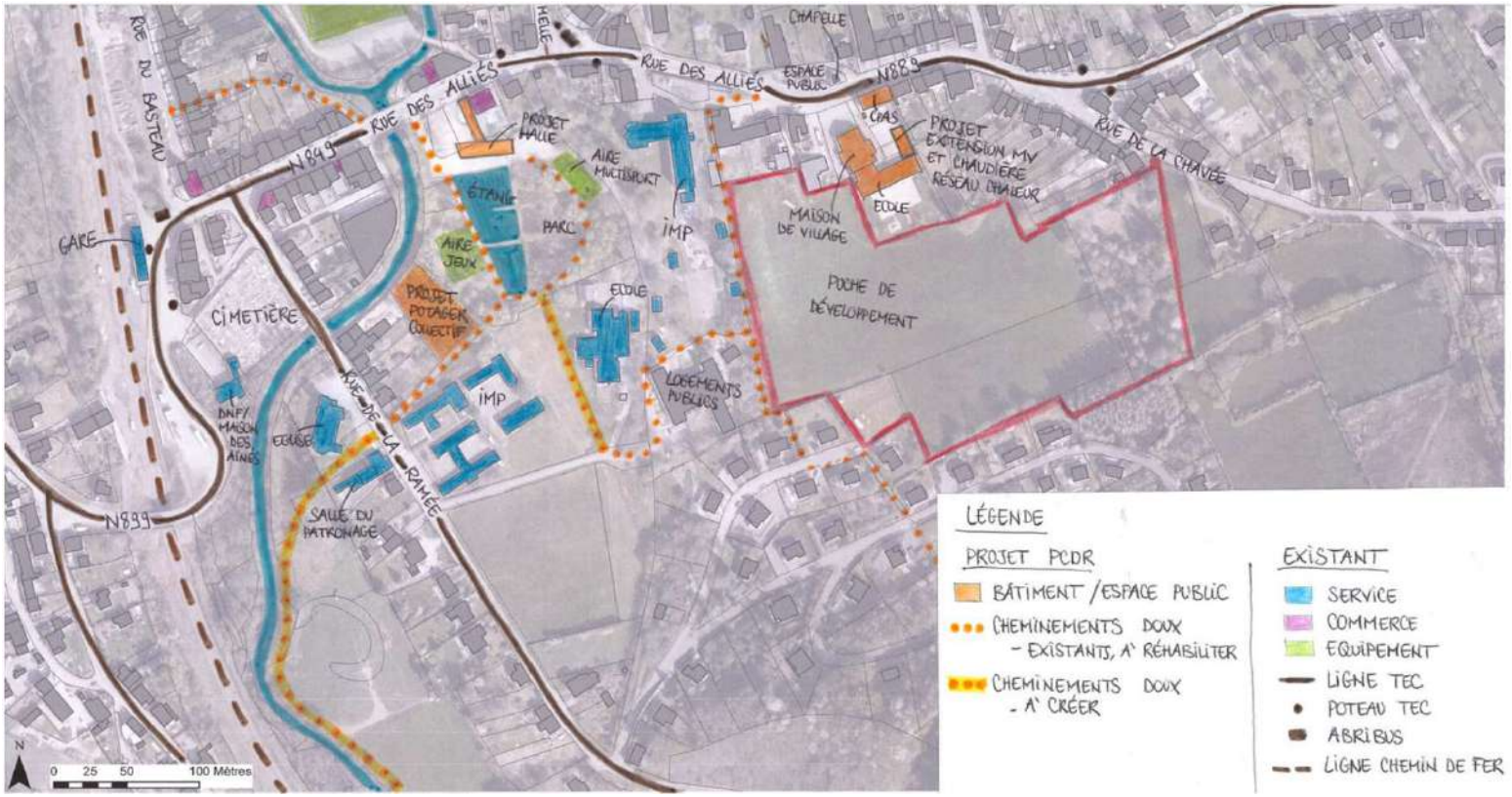
Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur biomasse à Forrières

Les coûts de l'énergie "s'envolent", les moyens financiers des propriétaires se réduisent, les engagements européens et nationaux invitent à contribuer aux réductions d'émissions de CO2. il est donc nécessaire pour la commune de trouver des moyens d'alléger sa facture dans un contexte d'augmentation général des coûts de l'énergie. Les inondations de 2021 ont poussé la Commune à proposer des solutions durables, la création d'un réseau avec une chaufferie décentralisée offre un avantage aux riverains. Il est nécessaire de s'adapter et d'adapter le territoire face au changement climatique,

La commune a déjà une expérience en "bois-énergie" grâce à un premier projet dès 2008. Depuis, de nombreux autres projets ont vu le jour, notamment la création d'un réseau de chaleur à Nassogne de plus de 400 mètres. L'expérience du service travaux, couplé à l'appui de la cellule "énergie" de la Fondation Rurale de Wallonie seront deux excellents atouts dans ce projet, repris en priorité n° 1 du nouveau PCDR.

Création d'une unité de production de chaleur avec un réseau primaire vers plusieurs bâtiments publics, des logements sociaux et des habitations qui se situent dans une zone inondable. Le projet regroupe : le CPAS, l'école communale, la maison de village, l'église, la salle du patronage, l'IMPP, l'école des Couleurs, l'école de la CFWB, des logements sociaux de la Famennoise et de nombreuses habitations. Notre partenaire la Fondation Rurale de Wallonie avance un retour sur investissement entre 10 et 15 ans sur l'entièreté du projet. L'économie du projet pourra augmenter avec la création d'une plateforme bois-énergie, production et stockage de combustible biomasse à Nassogne.

Localisation du futur réseau de chaleur



Communauté d'énergie renouvelables - Etude préalable à la mise en place

Dans le cadre de sa politique en matière de transition énergétique, la commune de Nassogne souhaite confier à un partenaire externe une mission d'accompagnement pour évaluer la pertinence du développement d'une communauté d'énergie (CE) sur l'ensemble du territoire de la commune de Nassogne. Il est nécessaire d'acquérir une bonne connaissance du territoire en matière d'énergie renouvelable.

Entrée en vigueur de la législation par le Gouvernement Wallon

On peut déceler une difficulté de compréhension pour le grand public et surtout le public fragilisé qui pourrait profiter du projet.

Mission d'accompagnement permettant d'analyser son potentiel économique, environnemental, technique et légal sur le territoire.

Il est question d'analyser le potentiel d'une communauté d'énergie en vue des projets futurs d'installations photovoltaïques ; d'étudier le périmètre afin de regrouper un ensemble pertinent de participants ; de mobiliser et sensibiliser la population ; et de déterminer les conditions favorables à l'émergence d'une telle communauté, dont sa structure juridique et son fonctionnement à long terme.

PRINCIPE DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Production locale et autoconsommation collective



- Association de producteurs et de consommateurs dans un périmètre défini
- Partage de l'énergie produite localement
- Autoconsommation collective « sans injection sur le réseau »

PROJET PORTÉ PAR LA COMMUNE DE NASSOGNE

Objectifs

1. Disposer d'une énergie locale à prix stable sur le long terme
 - Court terme → installation de panneau à échelle semi industrielle
 - Long terme → projet éolien

2. Fournir une source de revenu complémentaire
 - Rachat de l'énergie en surplus par la coopérative
 - Revenu locatif si investissement collectif

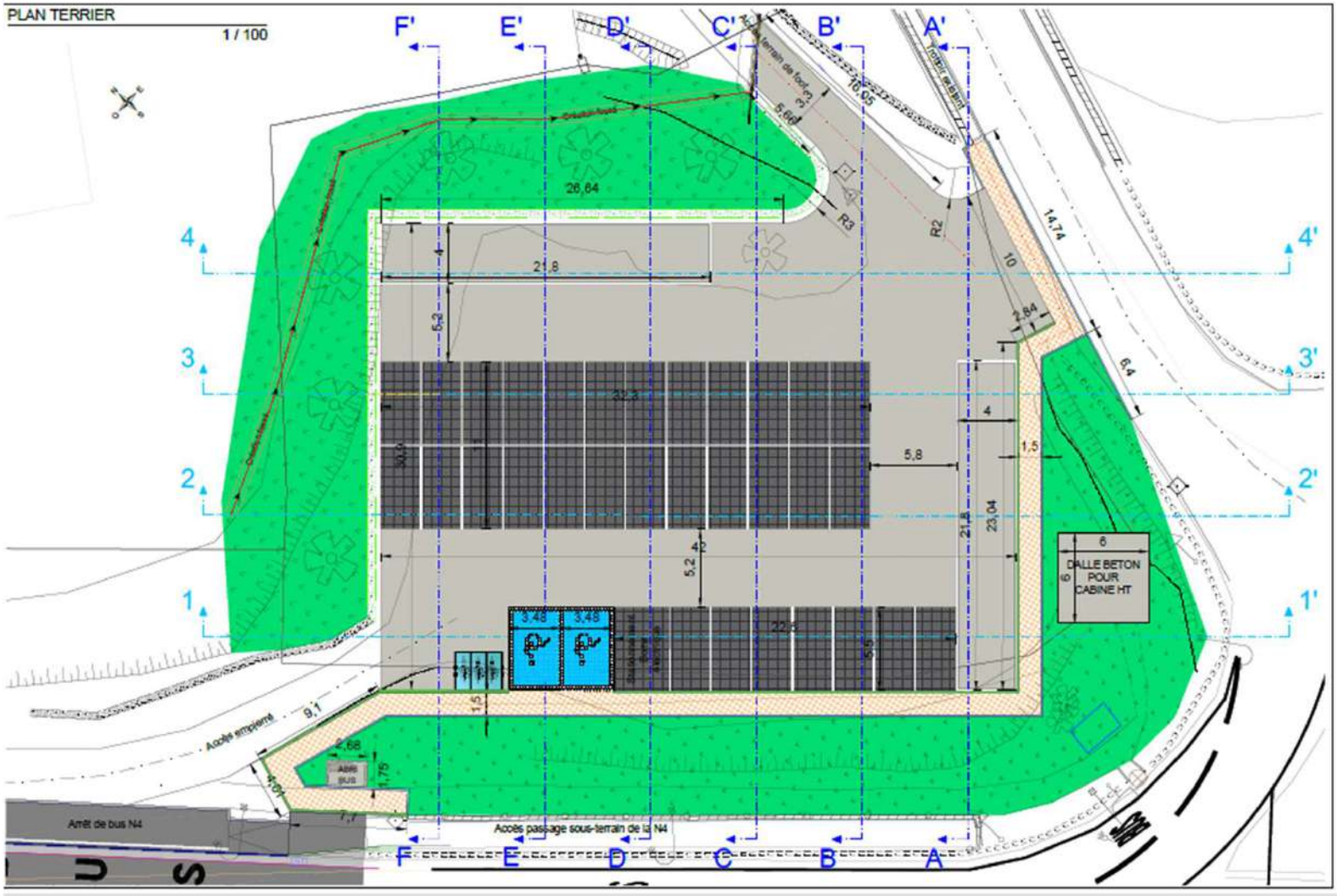
3. Permettre de réaliser des économies sur la facture d'énergie y compris pour ceux qui n'ont pas de panneaux
 - Garantir un prix fixe compétitif pour le 15 ans à venir (sur l'énergie de la CER)

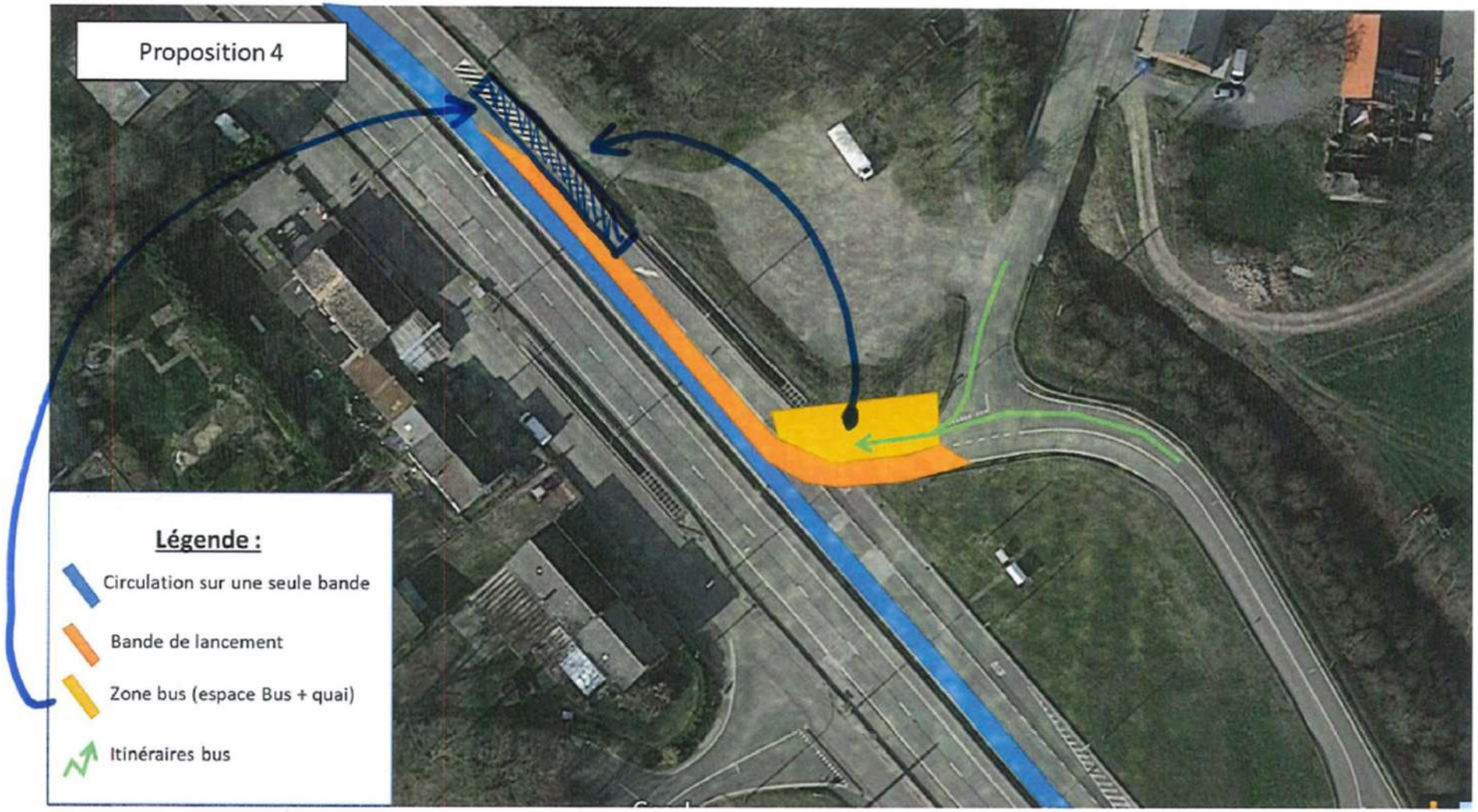
4. Pérenniser le développement des activités économiques locales
 - Diminuer l'incertitude sur le cout de l'énergie

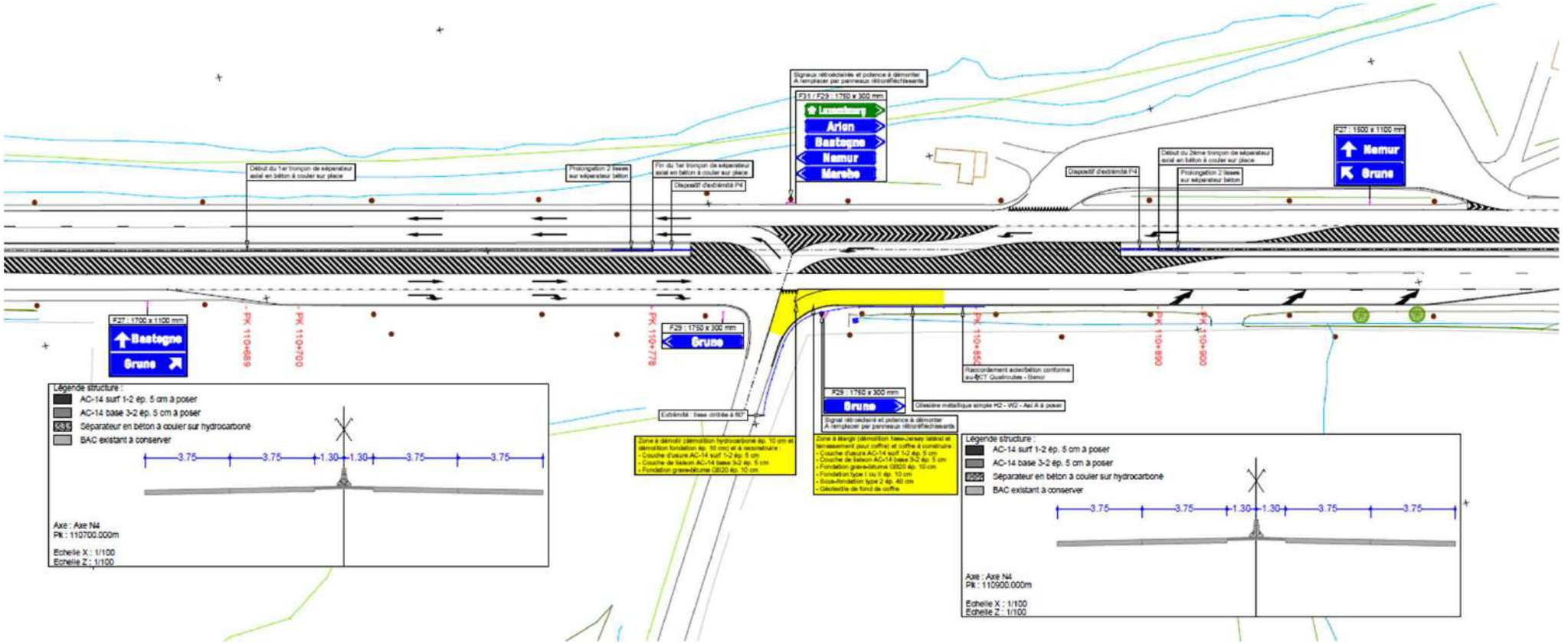
Création d'un mobipôle à Bande - Parking à côté de la N4 (axe régional)

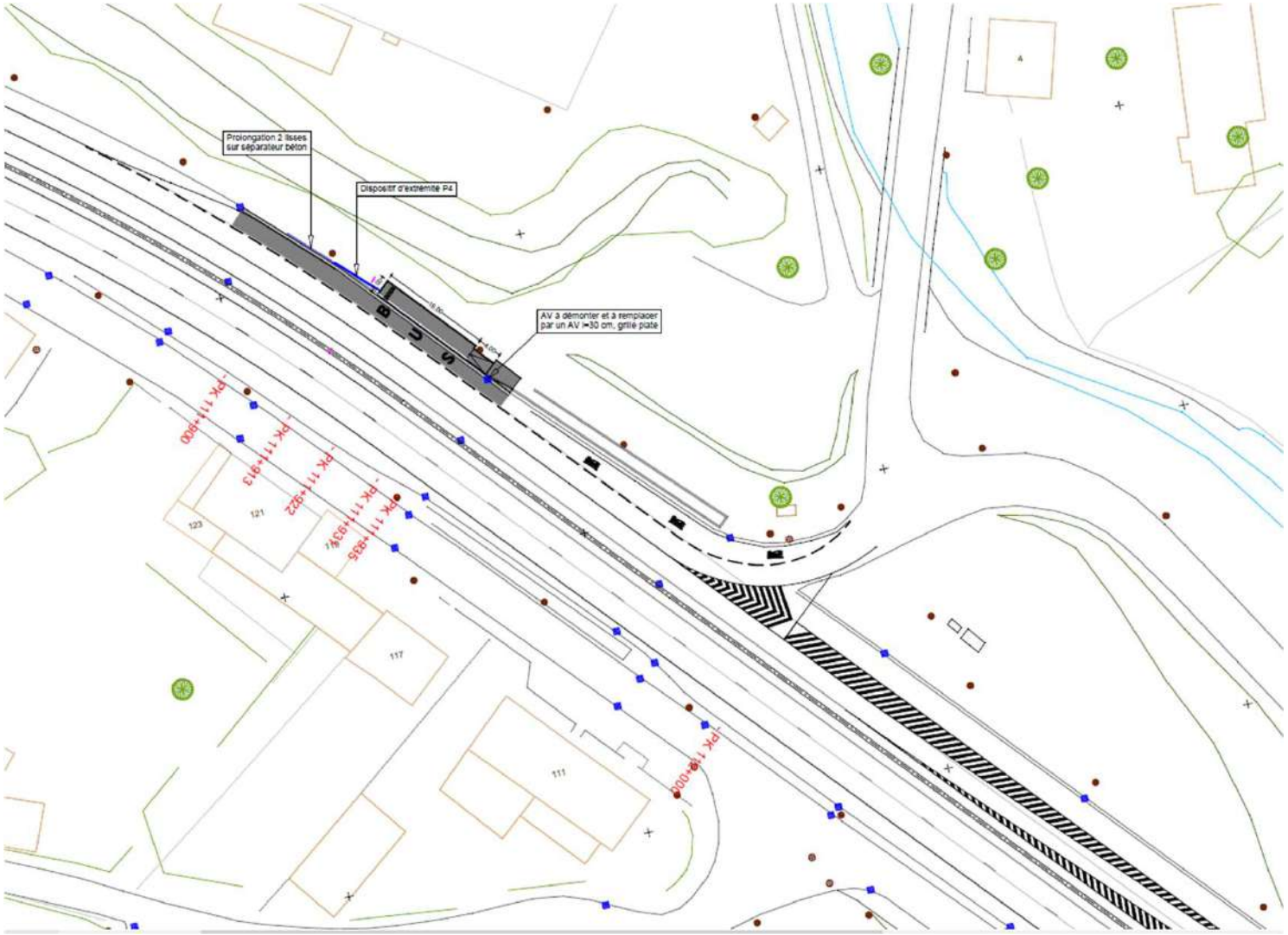
Notre commune est traversée par la Route Nationale 4 et est donc fortement impactée par les navetteurs, qui représentent une grosse source d'émission de CO2 pour notre territoire. Cela permettra de favoriser le covoiturage, de permettre aux familles de se séparer de leur deuxième voiture et de faciliter l'accès au transport en commun et à la mobilité active.

Le village de Bande se trouve de part et d'autre de la N4, réseau structurant de la province du Luxembourg et fortement utilisé par les navetteurs. La volonté est de faciliter le covoiturage et le report modale en offrant à la fois un espace de parking, mais aussi un lien avec les transports publics (ligne Express n°88 du TEC) et un accès piéton/vélo directement pour traverser la N4. Le projet comprend l'aménagement de l'espace disponible le long de la N4 à Bande pour intégrer le volet mobilité douce et intermodalité sur le même site. L'intégration des accès vers les arrêts de bus et vers le cheminement sécurisé sous la N4. Pour rappel, une ligne rapide du TEC (ligne 88 « Bastogne-Namur ») dessert le territoire de Nassogne (Bande) via la N4. Un Proxibus sillonne le territoire communal en passant par l'ensemble des villages. Le réseau TEC classique dispose quant à lui de 6 lignes différentes. Il s'agit de lignes scolaires adaptées aux horaires scolaires.


PLAN TERRIER
1 / 100
F'
E'
D'
C'
B'
A'
4
3
2
1
4'
3'
2'
1'
F
E
D
C
B
A
26,64
21,8
22,2
30,5
5,8
4
1,5
23,04
21,8
5,2
45
22,6
3,48
3,48
5,5
1,5
2,64
10
14,74
6,4
10,05
5,66
R3
R2
6
6
DALLE BETON POUR CABINE HT
Accès pompiers
9,1
2,68
ABRI BUS
1,75
4,01
7,7
Arrêt de bus N4
Accès passage sous-terrain de la N4


Proposition 4
Légende :
Circulation sur une seule bande
Bande de lancement
Zone bus (espace Bus + quai)
Itinéraires bus


Luxembourg
Arlon
Bastogne
Namur
Marche
Namur
Grune
Bastogne
Grune
Grune
Légende structure :
AC-14 surf 1-2 ép. 5 cm à poser
AC-14 base 3-2 ép. 5 cm à poser
Séparateur en béton à couler sur hydrocarboné
BAC existant à conserver
3.75
3.75
1.30
1.30
3.75
3.75
Axe : Axe N4
Pk : 110700.000m
Echelle X : 1/100
Echelle Z : 1/100
Légende structure :
AC-14 surf 1-2 ép. 5 cm à poser
AC-14 base 3-2 ép. 5 cm à poser
Séparateur en béton à couler sur hydrocarboné
BAC existant à conserver
3.75
3.75
1.30
1.30
3.75
3.75
Axe : Axe N4
Pk : 110900.000m
Echelle X : 1/100
Echelle Z : 1/100


Prolongation 2 lisses sur séparateur béton
Dispositif d'extrémité P4
AV à démonter et à remplacer par un AV l=30 cm, grille plate
PK 111+900
PK 111+913
PK 111+922
PK 111+935
PK 111+937
PK 111+000
121
123
117
111

Gestion optimale du patrimoine communal - adaptation du cadastre énergétique

Connaissance du patrimoine pour savoir où et comment agir prioritairement, ainsi qu'une mise en œuvre de sensibilisations adaptées aux occupants des différents bâtiments communaux. Il est difficile de collecter les consommations à distance.

Pour plusieurs bâtiments communaux, la nécessité de prendre des actions en vue d'améliorer la performance énergétique a été constatée. Contrairement aux idées préconçues, ce ne sont pas systématiquement les bâtisses les plus anciennes qui prédominent aux classements des gros consommateurs, ni au meilleur potentiel d'économie d'énergie. La première étape sera de faire un relevé des consommations des différents bâtiments communaux afin de prioriser les bâtiments sur lesquels agir. Réaliser un état des lieux et dresser une fiche signalétique pour chaque bâtiment. Une télégestion des consommations sera mise en place pour faciliter le monitoring de nos installations.

Merci pour votre attention



Projet RoMaNa Energie

Services d'accompagnement à la rénovation énergétique

Sensibilisation à la RE et à l'URE

VILLE DE ROCHEFORT

Marche en Famenne

Commune de Nassogne

PAYS de FAMENNE

LE GAL ROMANA

Avec le soutien de la Wallonie

UNION EUROPÉENNE

Présentation personnelle:

Je suis

- le chargé de mission RoMaNa énergie au Pays de Famenne /GAL Romana
- un conseiller en énergie, certificateur PEB, auditeur Logement
- un ancien chargé de mission PariEnergie et Outhenergie

RoMaNa énergie

Accompagnement à la rénovation énergétique



- Parce qu'on est vite perdu face à la complexité du sujet
- Pour les citoyens de Rochefort, Marche et Nassogne
- Avant l'audit
- Après l'audit

Accompagnement à la rénovation énergétique

Avant l'audit :

- Discuter le projet, voir tout son potentiel.
- Nécessité d'un audit, d'un architecte, d'un permis d'urbanisme ?
- Visite du bâtiment et encodage des données dans le logiciel d'audit pour dégager les priorités, les budgets et évaluer les primes.
- Préparer l'audit en discutant des choix techniques.
- Trouver des entreprises et demander un devis précis.
- Analyser les devis.
- Discuter des prêts 0% et renvoyer vers les partenaires de la SWCS (Province de Luxembourg), LF
- …

Accompagnement à la rénovation énergétique

Après l'audit :

- **Expliquer l'audit, faire la part de l'essentiel et de l'accessoire et expliquer comment les choses s'articulent.**
- Discuter des choix techniques.
- Trouver des entreprises et demander un devis précis.
- Analyser les devis.
- Discuter des prêts 0% et renvoyer vers les partenaires de la SWCS (Province de Luxembourg).
- **Suivi critique des travaux**
- **Analyse des demandes de primes (les postes éligibles, le caractère complet des données)**
- **…**

Accompagnement à la rénovation énergétique

Exemples:

Avant audit

- Jeune couple avec enfants en bas âge voulant isoler le toit
- ASBL faisant l'acquisition d'un bâtiment et voulant créer une pièce dans les combles
- Jeune homme rachetant la vieille maison de son grand-père
- Jeune homme envisageant d'acheter une maison et devant évaluer l'étendue des travaux de rénovation
- Maman solo prévoyant de changer toutes ses menuiseries et éventuellement isoler sa toiture pour éviter les surchauffes

Après audit

- Maman solo ayant un audit et des devis mais ne sachant pas vraiment par où commencer et que faire pour bien faire
- …

Sensibilisation RE et utilisation rationnelle de l'énergie

Rénovation énergétique :

En collaboration avec les partenaires locaux :

- **Conférence pour les citoyens sur la rénovation énergétique :**
 - **La notion de confort thermique**
 - **Les objectifs de la rénovation énergétique**
 - **Qu'est-ce qu'un (bon) isolant ?**
 - **Type d'isolants, avantages et inconvénients**
 - **Isoler pour quoi ?**
 - **Par quoi commencer ?**
 - **Les systèmes de primes**
 - **Qu'est qu'un audit ? Aspects budget, économies et ROI**

Sensibilisation RE et utilisation rationnelle de l'énergie

Utilisation « raisonnée » de l'énergie :

Conférence ou atelier pratique sur les petits travaux et les habitudes qui permettent une économie sur sa consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

- ✓ Nettoyer, purger les radiateurs et régler la chaudière
- ✓ Les vannes thermostatiques
- ✓ Le thermostat d'ambiance et la régulation
- ✓ Poser des réflecteurs derrière les radiateurs
- ✓ Calorifuger les tuyaux
- ✓ Etanchéifier les menuiseries
- ✓ Diminuer la consommation d'eau chaude
- ✓ Nettoyer, programmer et régler la T° du chauffe-eau sanitaire
- ✓ Isoler les ballons d'eau chaude

Sensibilisation RE et utilisation rationnelle de l'énergie

Utilisation « raisonnée » de l'énergie :

En collaboration avec les écoles :

- **Animation ponctuelle d'un atelier sur un sujet coconstruit avec les enseignants**
- **Construction conjointe d'un parcours (différents ateliers et/ou visites) sur le thème de l'URE avec des réalisations pratiques (campagnes de mesures de consommation, four solaire, pose de réflecteurs,…)**

Questions / réponses





RoMaNa énergie

Toujours plus d'informations pertinentes sur le projet sur http://www.paysdefamenne.be/famenne-energie/



BOIS-ÉNERGIE
UNE SOLUTION QUI VOUS CONCERNE

PBE & DR

PLAN BOIS-ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LA WALLONIE

Les solutions bois-énergie à Nassogne

Wallonie

économisons l'énergie

Forrières, le 24 juin 2024
Réunion de CLDR – PCDR de Nassogne

F. FLAHAUX - Coordonnateur PBE&DR - FRW

PBE & DR PLAN BOIS-ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LA WALLONIE

Le bois-énergie à Nassogne, c'est déjà…

6 chaufferies fonctionnelles

Projets	Combustible	Puissance	Consommation	CO_2 évités
Ambly école maternelle 2008	Pellets	15 kW	voir ci-dessous	voir ci-dessous
Bande école 2009	Pellets	85 kW	121.000 kWh/an	32,7 t/an
Ambly école primaire 2011	Pellets	80 kW	90.500 kWh/an	24,4 t/an
Réseau **Nassogne** 2013	Plaquettes	390 kW	673.000 kWh/an	181,7 t/an
MV de **Bande** 2017	Pellets	40 kW	42.800 kWh/an	11,6 t/an
MV et réseau de **Grune** 2019-2024	Pellets	75 kW	140.000 kWh/an	28 t/an
Total		**685 kW**	**1.067.300 kWh/an**	**278,4 t/an**

≈ 106.000 litres de mazout/an

Et des projets à **Forrières**, **Chavanne**…

2008 - L'école maternelle de Ambly – 15 kW pellets











Set de remplissage et silo de stockage de 6 m^3 pour granulés



- ✓ Consommation annuelle: 3 tonnes de granulés de bois
- ✓ Environ 4,1 tonnes de CO2 évitées/an

2009 - L'école de Bande – 85 kW pellets



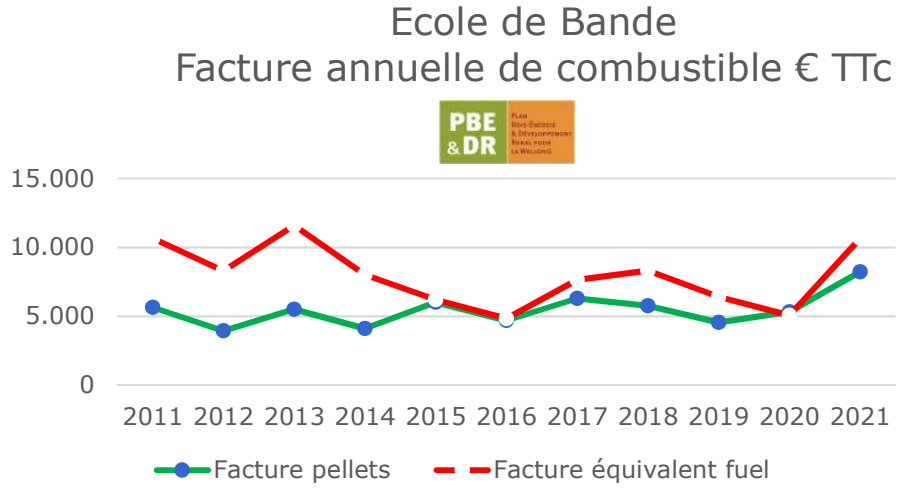


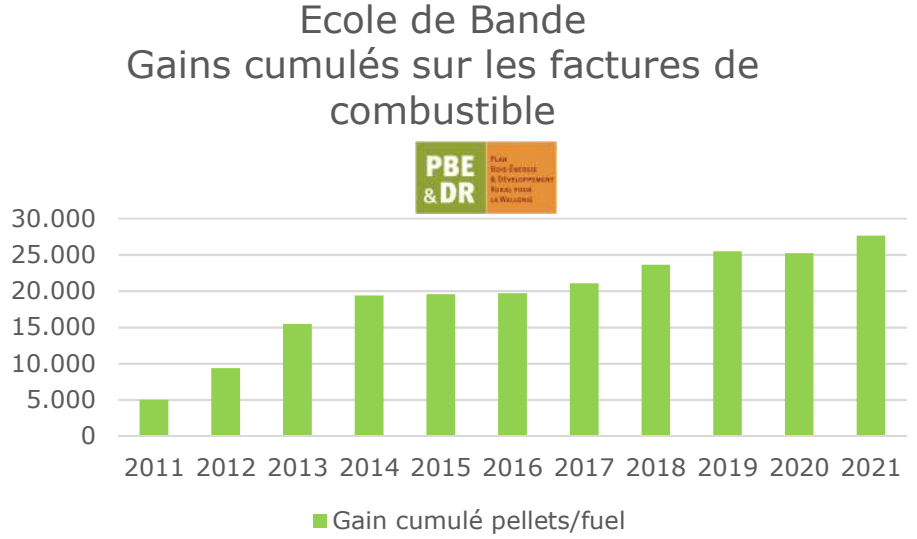




L'école de Bande – Comparaison pellets – mazout sur 10 ans

Année	Livraisons Pellets (T)	Equivalent kWh	Montant TTC	Prix à la tonne	Prix au MWh pellet	Prix équivalent MWh fossile	Facture équivalente combustible fossile	Rédution T. CO_2/an
2011	26,3	131.400	5.654,93 €	215,18 €	43,04 €	81,15 €	10.663,11 €	35,5
2012	18,6	93.000	3.942,31 €	211,95 €	42,39 €	89,33 €	8.307,69 €	25,1
2013	27,5	137.500	5.500,00 €	200,00 €	40,00 €	84,33 €	11.595,38 €	37,1
2014	20,5	102.600	4.104,02 €	200,00 €	40,00 €	78,05 €	8.007,93 €	27,7
2015	27,5	137.300	6.006,61 €	218,74 €	43,75 €	45,21 €	6.207,33 €	37,1
2016	20,0	100.100	4.698,94 €	234,71 €	46,94 €	48,27 €	4.831,83 €	27,0
2017	27,0	135.000	6.296,40 €	233,20 €	46,64 €	56,65 €	7.647,75 €	36,5
2018	24,5	122.600	5.755,80 €	234,74 €	46,95 €	67,80 €	8.312,28 €	33,1
2019	19,1	95.400	4.550,58 €	238,50 €	47,70 €	67,17 €	6.408,02 €	25,8
2020	21,9	109.500	5.330,11 €	243,38 €	48,68 €	46,32 €	5.072,04 €	29,6
2021	33,5	167.300	8.228,47 €	245,92 €	49,18 €	63,77 €	10.668,72 €	45,2
Moyenne	**24,2**	**121.064**	**5.460,74 €**	**225,53 €**	**45,02 €**	**66,19 €**	**7.974,73 €**	**32,7**
TOTAL	**266,34**	**1.331.700**	**60.068,17 €**				**87.722,07 €**	**359,6**





2011 - L’école primaire de Ambly – 80 kW pellets

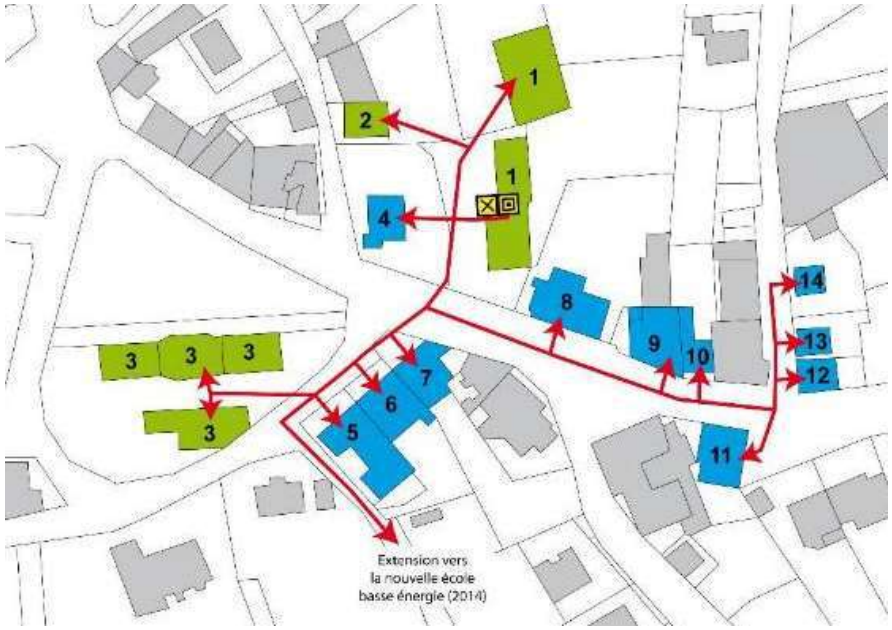


2013 - Le réseau de chaleur de Nassogne – 390 kW plaquettes











Nassogne - La chaufferie et le silo











2017 - Maison de village « Petite Europe » à Bande – 40 kW











2019-2022 - Le réseau de chaleur de Grune - 75 kW pellets









✓ Le réseau de chaleur de Grune - 75 kW pellets



La chaudière pellets de 75 kW et ses ballons accumulateurs centralisés

La trappe de visite au silo à pellets installé en cave et alimenté par camion souffleur



Des projets bois-énergie sur tout le territoire…

Environ 150 chaufferies
dont une cinquantaine de réseaux de chaleur publics



HAMOIS - Foyer Jeunes et…

Commune

HAMOIS - Foyer Jeunes et Adultes

Principaux bâtiments raccordés

Bâtiments du FJA de Schaltin: Château, salle de gym, ferme, atelier mécanique 1 et 2, bâtiments 'Compagnon', 'Cadet', 'Junior', grange

Puissance bois kW

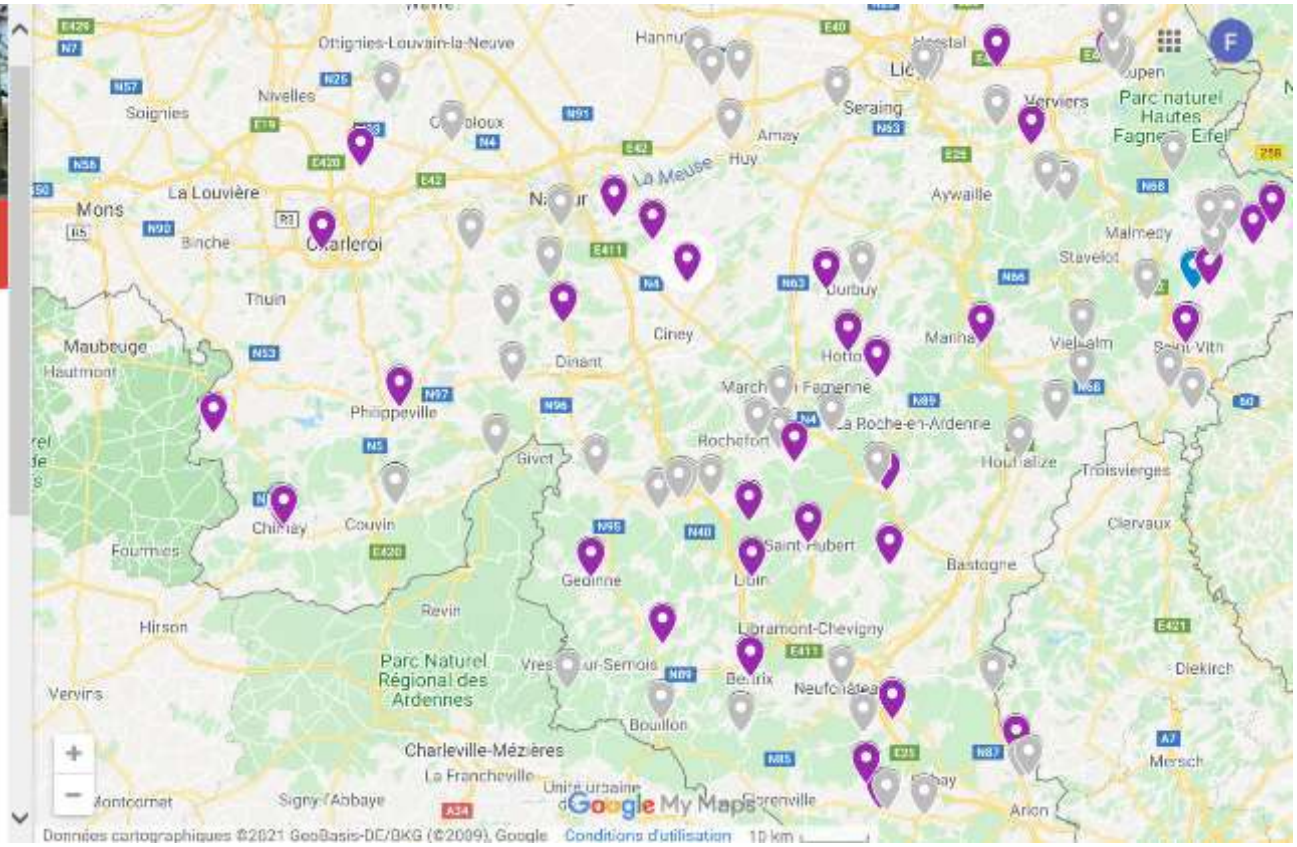
250

Longueur de reseau m

400

Combustible

Granulés



Carte des projets publics et fiches descriptives de projets sur **www.frw.be/pbe.html**

Des projets bois-énergie sur tout le territoire…

avec des communes multi-récidivistes

Communes	
1 chaufferie	42
2 chaufferies	19
3 chaufferies	10
4 chaufferies	3
5 chaufferies	0
6 chaufferies	1

Attert, Gouvy, Tintigny

Nassogne

=> Des projets rationnels et efficaces…
=> Confiance
=> Compétences locales
=> Achat groupé de combustible…

=> Poursuivre

En 202…? - Chavanne – Projet de réseau de chaleur

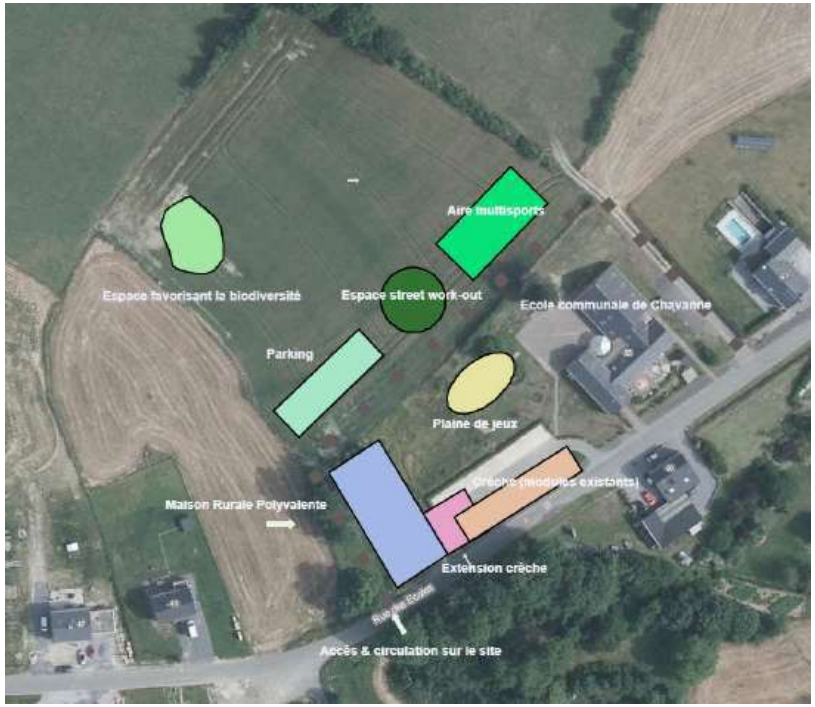
Vue d'ensemble du « pôle » intergénérationnel

- Ecole maternelle et primaire
- Crèche
- Maison rurale





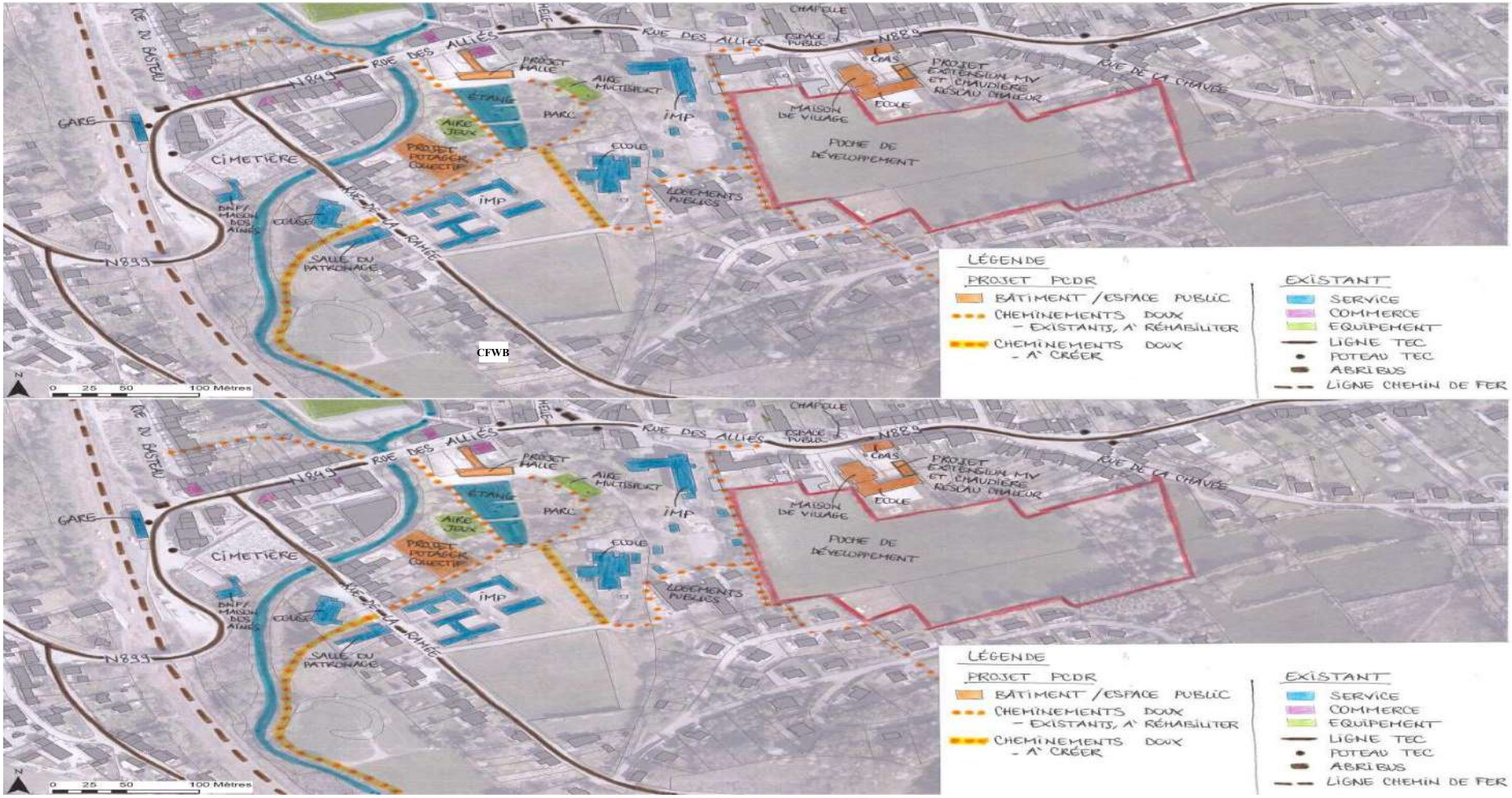




=> Futur réseau de chaleur

En 202…? - Forrières – Projet de réseau de chaleur

Vue d'ensemble du périmètre



Forrières - Réseau de chaleur - Les consommateurs publics


Ecole



Maison de village


CPAS


Salle du Patronage


Eglise



… et des privés?



Forrières - Réseau de chaleur - Les consommateurs potentiels





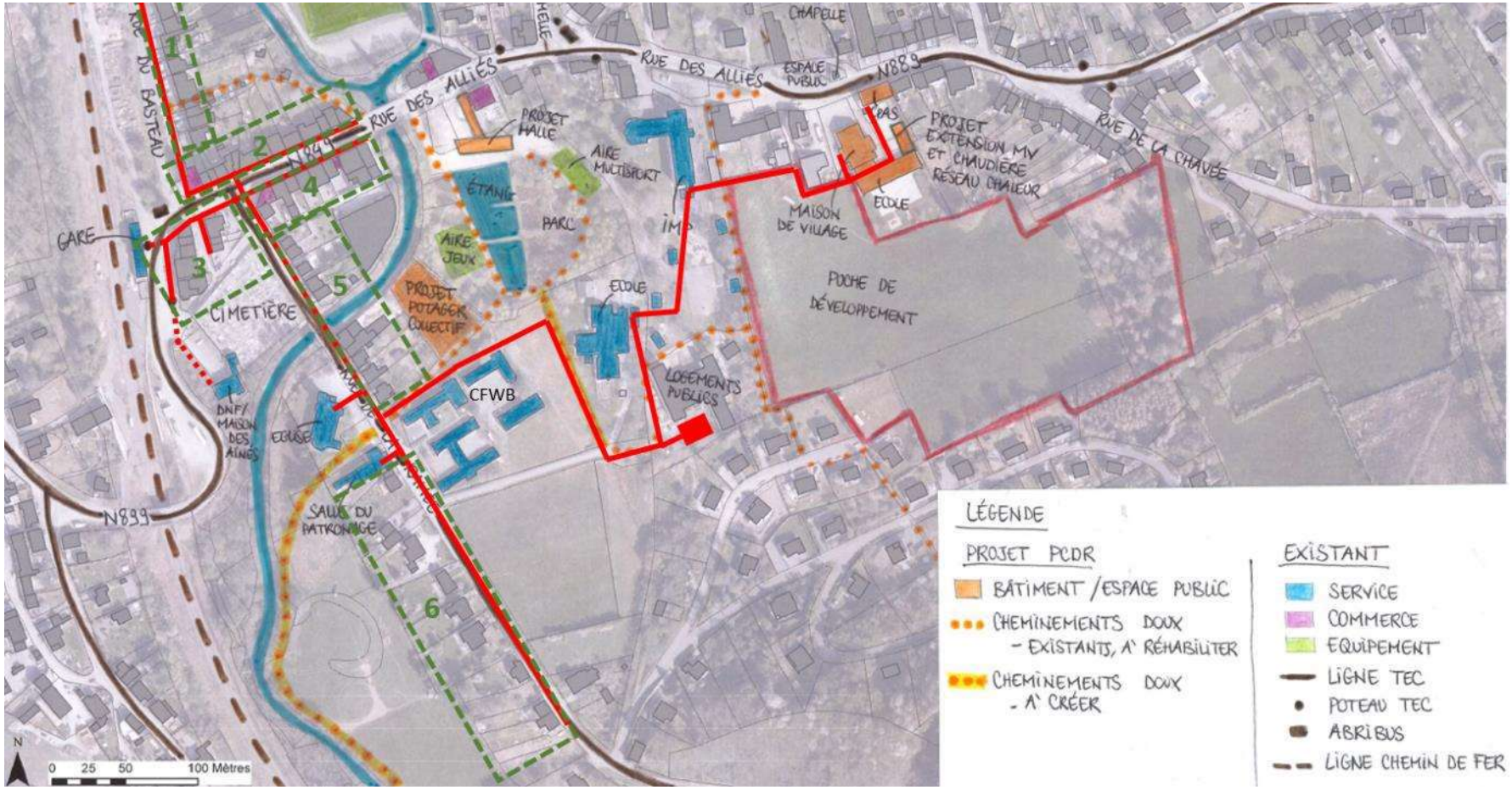








Forrières – Projet de réseau de chaleur



- Une consommation de mazout de près de **370.000 litres/an**
- Une densité énergétique globale supérieure à 1,5 MWh/mcrt.an
- Environ **93 bâtiments** raccordés
- Environ **1000 tonnes de CO_2 évitées** chaque année

Forrières - Les consommations d'énergies fossiles

	Energie à délivrer (approximation!) kWh	Longueur de la portion de réseau m	Densité énergétique moyenne/portion de réseau MWh/mF.an	Investissement €
Logements La Famennoise	274.800	430	3,09	929.280
IMP et Ecole des couleurs	865.814			
Maison de village - Ecole communale	141.525			
CPAS	48.432			
Ecole CFWB	220.000	319	0,94	267.894
Salle du Patronage	40.000			
Eglise	40.000			
Bloc 6: 11 raccordements	275.000	223	1,23	146.410
Bloc 5: 8 raccordements	210.000	115	1,83	106.480
Bloc 4: 13 raccordements	305.000	128	2,38	179.080
Bloc 3: 12 raccordements	390.000	133	2,93	182.710
Bloc 2: 14 raccordements	325.000	141	2,30	195.415
Bloc 1: 26 raccordements	560.000	420	1,33	349.085
TOTAL	**3.695.571**	**1.909**	**1,94**	**2.356.354**

- Une consommation de mazout de près de **370.000 litres/an**
- Une densité énergétique globale supérieure à 1,5 MWh/mcrt.an
- Environ **93 bâtiments** raccordés
- Environ **1000 tonnes de CO_2 évitées** chaque année

Projet en réflexion de Plate-forme Bois-Energie











Projet en réflexion de Plate-forme Bois-Energie



Potentiellement, une production de **800 à 5200 map** (mètre cube apparent) de plaquettes/an

⇒ Soit l'équivalent de **68.000 à 442.000 litres de mazout/an remplacés** par du bois

⇒ Soit environ **183 à 1.200 tonnes de CO_2 évitées** chaque année

⇒ Soit environ **320 à 2080 m³ de bois/an**

La Cellule PBE à votre service





Accueil > Nos équipes > Equipe Plan bois-énergie

L'équipe Plan bois-énergie

PBE & DR — Plan Bois-Énergie & Développement Rural pour la Wallonie

Retrouvez les projets et nos services sur **www.frw.be/pbe.html**

Nos agents

Francis Flahaux (coordonnateur)	pbe@frw.be	084/21 98 62
Anne-Marie Reggers	pbe@frw.be	083/66 07 76



BOIS-ÉNERGIE
UNE SOLUTION QUI VOUS CONCERNE

PBE & DR

PLAN BOIS-ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LA WALLONIE

Merci pour votre attention

Wallonie

économisons l'énergie

Forrières, le 24 juin 2024
Réunion de CLDR – PCDR de Nassogne

F. FLAHAUX - Coordonnateur PBE&DR - FRW

PBE & DR — PLAN BOIS-ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT RURAL POUR LA WALLONIE